

Protocole national sur l'emballage

1996

Rapport d'étape



CCME

Canadian Council of Ministers of the Environment / Le Conseil canadien des ministres de l'environnement

Par le Groupe de travail national sur l'emballage
Janvier 1998

Le Conseil canadien des ministres de l'environnement (CCME) est la principale tribune intergouvernementale au Canada permettant de discuter et de mener une action conjointe concernant les problèmes environnementaux d'intérêt national, international et mondial. Les treize gouvernements membres collaborent étroitement à l'élaboration de normes, de pratiques et de réglementations environnementales cohérentes à l'échelle nationale.

Secrétariat du Conseil canadien des ministres de l'environnement
123 Main, Bureau 360
Winnipeg, Manitoba R3C 1A3
Téléphone : (204) 948-2090 Télécopieur : (204) 948-2125

ISBN 1-896997-32-5

*Available in English

Pour obtenir des exemplaires supplémentaires, veuillez vous adresser à :
Documents du CCME
a/s Publications officielles du Manitoba
200, rue Vaughan
Winnipeg (Manitoba)
R3C 1T5
Tél : (204) 945-4664 Télécopieur : (204) 945-7172

La page couverture est imprimée sur du papier contenant 50 % de fibres recyclées, dont 20 % de fibres de consommation.

Le texte est imprimé sur du papier contenant 50 % de fibres recyclées, dont 20 % de fibres de consommation.

© Conseil canadien des ministres de l'environnement inc. 1998

Protocole national sur l'emballage

Rapport d'étape 1996

Conseil canadien des ministres de l'environnement (CCME)

Janvier 1998

Le présent rapport a été préparé par le Comité de surveillance du Groupe de travail national sur l'emballage et a reçu l'approbation du Groupe de travail. Statistique Canada a élaboré des statistiques sur l'emballage, sous la supervision du Comité de surveillance et d'autres membres du Groupe de travail.

SOMMAIRE

En 1990, le Conseil canadien des ministres de l'environnement (CCME) approuvait le Protocole national sur l'emballage, un engagement envers six politiques et trois objectifs visant à réduire l'élimination des emballages par rapport aux niveaux estimés de 1988 : une réduction de 20 % avant 1992, de 35 % avant 1996 et de 50 % avant l'an 2000. Depuis, le Groupe de travail national sur l'emballage a supervisé des travaux visant la mise en œuvre du Protocole et la surveillance de ses progrès. Le présent sommaire fait état des progrès réalisés en vue d'atteindre les buts du Protocole et l'objectif de 1996.

Les résultats de l'enquête de 1996 indiquent que la quantité des emballages acheminés vers l'élimination a diminué de 51,2 % par rapport aux estimés de référence de 1988. Cette réduction dépasse les deux derniers objectifs du Protocole national sur l'emballage, soit celui de 1996 (35 %) et celui de l'an 2000 (50 %).

Les données ayant servi à évaluer les progrès réalisés proviennent d'une enquête de Statistique Canada portant sur 31 secteurs industriels et 32 types de matériaux, données auxquelles s'ajoutent des informations provenant de données de Statistique Canada sur le commerce international de marchandises et d'une étude sur le recyclage des emballages au Canada. La consommation et l'élimination des emballages ont été évaluées sur la base de ces données.

Le Groupe de travail reconnaît que les niveaux de référence de 1988 ont été établis d'après les sources de données disponibles à cette période et qu'ils n'ont pas profité des méthodes de collecte et de vérification des données plus rigoureuses appliquées en 1996. Par conséquent, s'il peut y avoir de l'incertitude à l'égard de la fiabilité des valeurs absolues de réduction (en tonnes), les tendances dégagées correspondent toutefois à l'évaluation actuelle des données.

L'utilisation de nouveaux emballages a connu une diminution significative au Canada, tandis que les progrès sur le plan de la réutilisation¹ et du recyclage ont varié d'un type de matériau à l'autre. Les types de matériaux qui ont enregistré les plus grandes réductions en terme d'élimination entre 1988 et 1996 sont le papier, le métal ferreux et le verre, qui, mis ensemble, comptent pour 84 % de la quantité des matériaux d'emballages ayant évité l'élimination. Cette réduction de 84 % est attribuable aussi bien à l'augmentation des activités de réduction, de réutilisation et de recyclage qu'à l'utilisation de matériaux d'emballages plus légers. En outre, les secteurs où la réduction des emballages a connu les progrès importants sont le transport, la fabrication et la distribution, qui étaient responsables de l'utilisation de 60 % des emballages en 1988 comparativement à 40 % dans le secteur des emballages de consommation.

Même si l'objectif de l'an 2000 a été atteint quatre ans avant l'échéance prévue, le Groupe de travail national sur l'emballage estime qu'il faut poursuivre les travaux sur d'autres aspects du Protocole. Une analyse et une interprétation exhaustives des résultats de 1996 ainsi qu'une attention accrue aux six politiques sur l'emballage du Protocole aideront à orienter les activités que le Groupe entreprendra en vue de réduire davantage la quantité des emballages voués à l'élimination.

¹ Afin de reproduire le parallélisme de la terminologie anglaise (use-reuse), nous avons privilégié l'emploi du terme "réutilisation" dans le cadre du présent rapport. Veuillez prendre note que "réutilisation" est employée comme synonyme de "réemploi".

TABLE DES MATIÈRES

Sommaire	iii
Introduction	1
Résultats de 1996	3
Évaluation des résultats	5
Recommandations du Groupe de travail national sur l’emballage	12
Annexe A : Secteurs industriels du Système national de surveillance des emballages	13
Annexe B : Les 3 phases de l’utilisation des emballages	15
Annexe C : Membres du Groupe de travail national sur l’emballage du CCME	16
Annexe D : Glossaire	18

INTRODUCTION

Il s'agit du deuxième rapport d'étape préparé par le Groupe de travail national sur l'emballage. Il étaye et examine les progrès réalisés en vue d'atteindre l'objectif de 35 % du Protocole pour l'année 1996, sur la base des résultats de l'enquête sur l'emballage de 1996 de Statistique Canada et de travaux s'y rattachant. Un aperçu historique des principaux événements ayant mené à la production de ce rapport est présenté ci-après.

En avril 1989, le Conseil canadien des ministres des ressources et de l'environnement (CCMRE) – remplacé aujourd'hui par le Conseil canadien des ministres de l'environnement (CCME) – déclarait ce qui suit :

«La gestion des déchets est un problème national urgent et impératif. Parce que le Canada est l'une des nations qui gaspillent le plus, certains gouvernements commencent à manquer de terrains pour l'enfouissement des déchets. À cet effet, les ministres ont demandé au Comité de gestion des déchets du CMRE de mettre au point, dans le cadre d'une étude plus vaste sur les possibilités de gestion des déchets comprenant des politiques gouvernementales sur l'acquisition et le recyclage, une politique canadienne sur l'emballage. Les objectifs convenus prévoyaient une diminution des déchets et une réduction de cinquante pour cent (50 %) de la production de déchets d'ici l'an 2000.»

En 1989, le CCME a mis sur pied le Groupe de travail national sur l'emballage, formé de représentants des différents ordres de gouvernements, de l'industrie, de groupes de consommateurs et de groupes environnementaux, et l'a chargé d'élaborer une politique sur l'emballage pour le Canada. Par le biais d'une série de consultations menées à la grandeur du Canada, le Groupe de travail a élaboré le Protocole national sur l'emballage (PNE), qui prévoit six politiques visant à atténuer les effets des emballages sur l'environnement et à réduire considérablement la quantité de déchets d'emballages voués à l'élimination.

Le Protocole a établi des objectifs précis visant à réduire l'élimination des déchets d'emballages par rapport à l'année de référence 1988. Ces objectifs sont les suivants : 20 % avant décembre 1992, 35 % avant décembre 1996 et 50 % avant décembre 2000. Selon le Protocole, 50 % de ces détournements devraient être réalisés grâce à de nouvelles initiatives de réduction à la source ou de réutilisation. Le reste de ces détournements devrait pouvoir s'effectuer par le biais de programmes de recyclage. Les objectifs de détournement sont mesurés en terme de poids. Les programmes de recyclage comprennent les initiatives industrielles, commerciales, institutionnelles et municipales.

Le CCME a approuvé le Protocole en 1990. Depuis, le Groupe de travail national sur l'emballage a coordonné une série d'activités visant à mettre en œuvre le Protocole, y compris plusieurs activités de surveillance dont font état les paragraphes qui suivent.

Les estimés d'emballage de 1988, qui constituent la base de référence pour évaluer les progrès réalisés par rapport aux objectifs du PNE, ont été finalisés en 1992 et ont ensuite reçu l'approbation du Groupe de travail. Aucune enquête n'ayant été menée en 1988, les estimés

étaient fondés sur des données provenant du Recensement des manufacturiers canadiens de Statistique Canada pour l'année 1988, des estimés concernant la réutilisation et le recyclage des emballages fournis par l'industrie et d'informations provenant de données sur le commerce international de marchandises.

Dans le cadre de l'enquête nationale sur l'emballage de 1992, menée en 1993, Statistique Canada a sondé plus de 10 000 établissements et a obtenu un taux de réponse de 87 %. Pour calculer les résultats de 1992, le Groupe de travail s'est basé sur les données de l'enquête et sur des informations supplémentaires provenant de données sur le commerce international de marchandises.

Publié par le CCME en juin 1992, le *Protocole national sur l'emballage : Rapport d'étape 1992* (CCME-EPC-NAPP-83F) étayait les résultats de l'enquête sur l'emballage de 1992, qui indiquaient que l'objectif de 20 % de 1992 avait été dépassé : en fait, une réduction de 21 % avait été atteinte.

RÉSULTATS DE 1996

Le terme «emballage» désigne l'ensemble des matériaux, contenants fabriqués et autres éléments utilisés pour contenir, protéger, déplacer et présenter un produit ou un bien. Un emballage peut également désigner un matériau ou un élément physiquement attaché à un produit ou à son contenant afin de promouvoir le produit ou de transmettre des renseignements sur le produit. À peu près tous les produits manufacturés et transformés auront besoin d'un emballage au cours d'une ou plusieurs des phases de leur production, distribution, vente en gros et vente au détail.

Les matériaux d'emballages de base comprennent le papier, le métal ferreux, l'aluminium, le verre, le bois, les textiles, le plastique et les multimatériaux. Les types courants d'emballages comprennent divers types d'emballages moulants, les feuillards, les sacs, les sachets, les cartons, les boîtes montées, les boîtes de conserve, les bouteilles, les seaux, les fûts et les barils. Ils incluent aussi les palettes et les caisses fabriquées à partir de bois, de métal, de papier ou de plastique, utilisées pour le transport et souvent réutilisées.

Afin de déterminer la quantité d'emballages acheminés vers les lieux d'élimination au Canada en 1996, le Groupe de travail national sur l'emballage du CCME a lancé les activités énumérées ci-après. Le CCME a chargé Statistique Canada de mener une enquête nationale sur l'emballage auprès de l'industrie et de produire des estimés du poids des importations et des exportations d'emballages en usage. En outre, on a retenu les services d'un consultant pour élaborer des données sur les emballages recyclés par les ménages canadiens et sur les emballages recyclés par les établissements commerciaux ou institutionnels non couverts par l'enquête de Statistique Canada.

Pour calculer la quantité d'emballages acheminés vers les lieux d'élimination, le Groupe de travail a employé la même formule générale qu'en 1992, soit :

$$\text{Utilisation} + (\text{importations} - \text{exportations}) - \text{réutilisation} - \text{recyclage} = \text{élimination}$$

Où :

- toutes les unités sont en tonnes.
- *utilisation* désigne l'utilisation d'emballages déclarée par l'industrie dans le cadre de l'enquête de Statistique Canada et inclut les emballages vides, canadiens et importés. On parle d'utilisation lorsque des emballages contiennent des produits. L'utilisation inclut aussi bien les nouveaux emballages que les emballages réutilisés.
- *(importations - exportations)* désigne l'importation nette d'emballages en usage (i.e. remplis).
- *réutilisation* désigne le poids des emballages réutilisés dans leur forme courante. Elle comprend la réutilisation d'emballages déclarée par l'industrie dans le cadre de l'enquête sur l'emballage de Statistique Canada, à laquelle s'ajoute la réutilisation d'emballages associée aux importations nettes, telle que calculée par Statistique Canada.

- *recyclage* inclut les données sur le recyclage des emballages dont a fait état l'industrie dans le cadre de l'enquête de Statistique Canada, données auxquelles s'ajoute le recyclage des emballages attribuable aux ménages et aux établissements commerciaux et institutionnels non couverts par l'enquête, tel qu'estimé dans l'étude du consultant.

L'enquête nationale auprès de l'industrie est, de loin, l'aspect sur lequel la majeure partie des efforts ont été concentrés. Le champ de l'enquête couvrait environ 389 000 commerces. Statistique Canada a envoyé quelque 10 000 questionnaires à des commerces sélectionnés parmi les secteurs suivants : agriculture, fabrication, transports, vente en gros, vente au détail et services. L'enquête a permis de recueillir des données (ventilées selon 31 secteurs de l'industrie et 32 types d'emballages) sur le poids des emballages utilisés, réutilisés et envoyés au recyclage par les établissements commerciaux. Le taux de réponse s'est élevé à 61 %.

Les estimés du poids des importations et des exportations d'emballages en usage ont été établis d'après les données de l'enquête et des données de Statistique Canada sur le commerce international de marchandises pour l'année 1996, qui portaient sur la valeur monétaire des produits d'importation et d'exportation canadiennes. Les emballages en usage sont des emballages qui contiennent des produits.

La firme de consultants a estimé la quantité des emballages envoyés au recyclage par les ménages et la quantité des emballages recyclés par les établissements commerciaux et institutionnels non couverts par l'enquête de Statistique Canada. Ces estimés ont été établis d'après des données provenant des principaux programmes régionaux de recyclage au pays.

Un sommaire des résultats de 1996, en million de tonnes, est présenté ci-dessous.

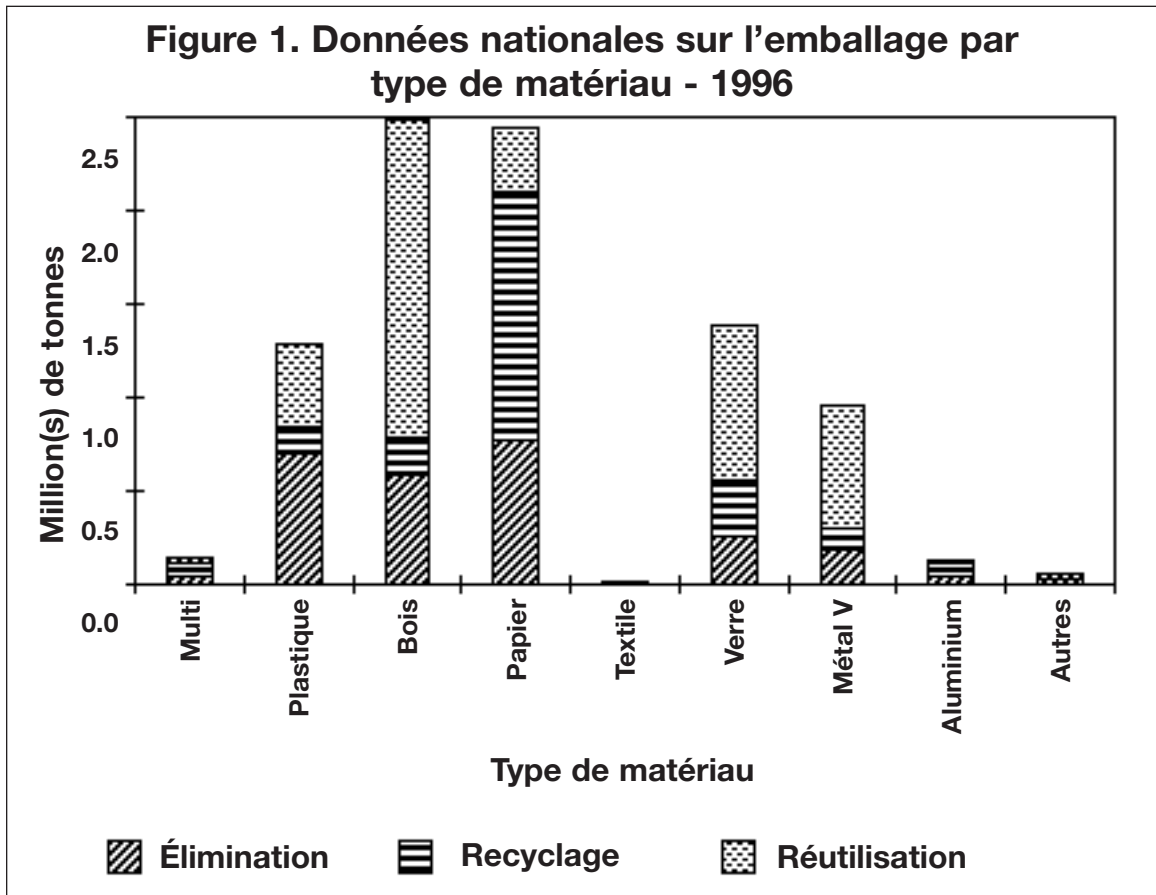
Utilisation + (importations - exportations) - réutilisation - recyclage = élimination

8,74 + 0,17 - 4,07 - 2,20 = 2,64

Les estimés d'emballage de 1988 évaluaient le poids des emballages voués à l'élimination à 5,41 millions de tonnes en 1988. Tel que mentionné plus haut, le poids des emballages acheminés vers l'élimination au Canada en 1996 est évalué à 2,64 millions de tonnes. Ceci correspond à une réduction de 51,2 % par rapport à 1988, une réduction qui dépasse aussi bien l'objectif de 1996 du PNE (35 %) que celui de l'an 2000 (50 %).

Le Groupe de travail reconnaît que les niveaux de référence de 1988 ont été établis d'après les sources de données disponibles à cette période et qu'ils n'ont pas profité des méthodes de collecte et de vérification des données plus rigoureuses appliquées en 1996. Par conséquent, s'il peut y avoir de l'incertitude à l'égard de la fiabilité des valeurs absolues de réduction (en tonnes), les tendances dégagées correspondent toutefois à l'évaluation actuelle des données.

Les résultats de 1996 par type de matériau sont illustrés à la figure 1.



ÉVALUATION DES RÉSULTATS

Méthodologie du Système de surveillance

Le Système national de surveillance des emballages est un programme informatique mis au point et approuvé pour fin d'utilisation en 1991 par le Groupe de travail national sur l'emballage. Il était destiné à servir de base à la surveillance des progrès réalisés par rapport aux objectifs du PNE. Le Système emmagasine les résultats de l'enquête sur l'emballage de Statistique Canada, de même que les données sur l'importation et l'exportation des emballages en usage et sur le recyclage, et génère l'information nécessaire pour mesurer les progrès effectués par rapport aux objectifs du PNE. Il incombe au Comité de surveillance du Groupe de travail d'assurer que le Système est utilisé conformément à la méthodologie approuvée par le Groupe de travail. Il importe de mentionner que, en menant l'enquête sur l'emballage de 1996 et les travaux s'y rattachant, le Comité de surveillance a rigoureusement suivi la méthodologie, tout en ayant le mandat d'améliorer la rentabilité de l'exercice et la qualité des données.

Vérification des données

En se servant des résultats de l'enquête de 1992 comme point de repère, le Groupe de travail a pu vérifier et valider les résultats de 1996 de façon plus complète et plus approfondie qu'à l'occasion de l'enquête précédente.

En plus d'être soumises aux mesures de contrôle de la qualité de Statistique Canada, les données de 1996 ont fait l'objet d'un processus de vérification approfondie imposé par le Comité de surveillance. Par le biais de ce processus, le Comité de surveillance et d'autres membres du Groupe de travail ont analysé les estimés préliminaires en vue d'y repérer toutes erreurs apparentes. Ces erreurs ont été examinées par Statistique Canada, qui a analysé les données et communiqué avec les répondants, le cas échéant, pour s'assurer qu'ils avaient correctement rempli le questionnaire de l'enquête.

Exactitude des résultats

Il convient de souligner que les données de 1996 ont fait l'objet du plus vaste processus de validation utilisé à ce jour pour évaluer les progrès réalisés par rapport aux objectifs du PNE. Grâce à la rigueur du processus et à la validité de la méthodologie, les membres du Comité de surveillance ont une confiance élevée dans la fiabilité des résultats globaux de 1996. Le Comité admet cependant qu'une méthodologie valable et un processus de vérification rigoureux ne suffisent pas à éliminer la présence d'erreurs.

Les erreurs d'échantillonnage sont attribuables au fait que les données recueillies sont représentatives d'une portion de la population et non de la population entière, comme ce serait le cas dans un recensement. Les erreurs d'échantillonnage sont déterminées par des facteurs tels que la taille de l'échantillon, la variabilité à l'intérieur de la population, le plan d'échantillonnage et les méthodes d'estimation. Les erreurs non attribuables à l'échantillonnage ne peuvent être évitées, que l'on procède à une enquête sur échantillon ou à un recensement. Les erreurs de ce genre proviennent de plusieurs sources : elles peuvent découler du fait que certains établissements omettent de répondre, d'erreurs dans le traitement des données ou d'une couverture incomplète de la population. Il est difficile de mesurer ce type d'erreur. Dans les limites du budget accordé, on a tenté de les réduire au maximum.

Le coefficient de variation (CV) est couramment employé pour mesurer les erreurs d'échantillonnage. Il tient compte de la variation des estimations selon toutes les combinaisons possibles d'échantillons. En général, les résultats de l'enquête ont des CV acceptables. Il faut préciser qu'il est impossible de calculer le CV du résultat final obtenu pour l'élimination, lequel repose sur des données qui ne découlent pas entièrement d'une enquête statistique (i.e. importations et exportations des emballages en usage et emballages recyclés par les ménages et les secteurs commerciaux non couverts par l'enquête).

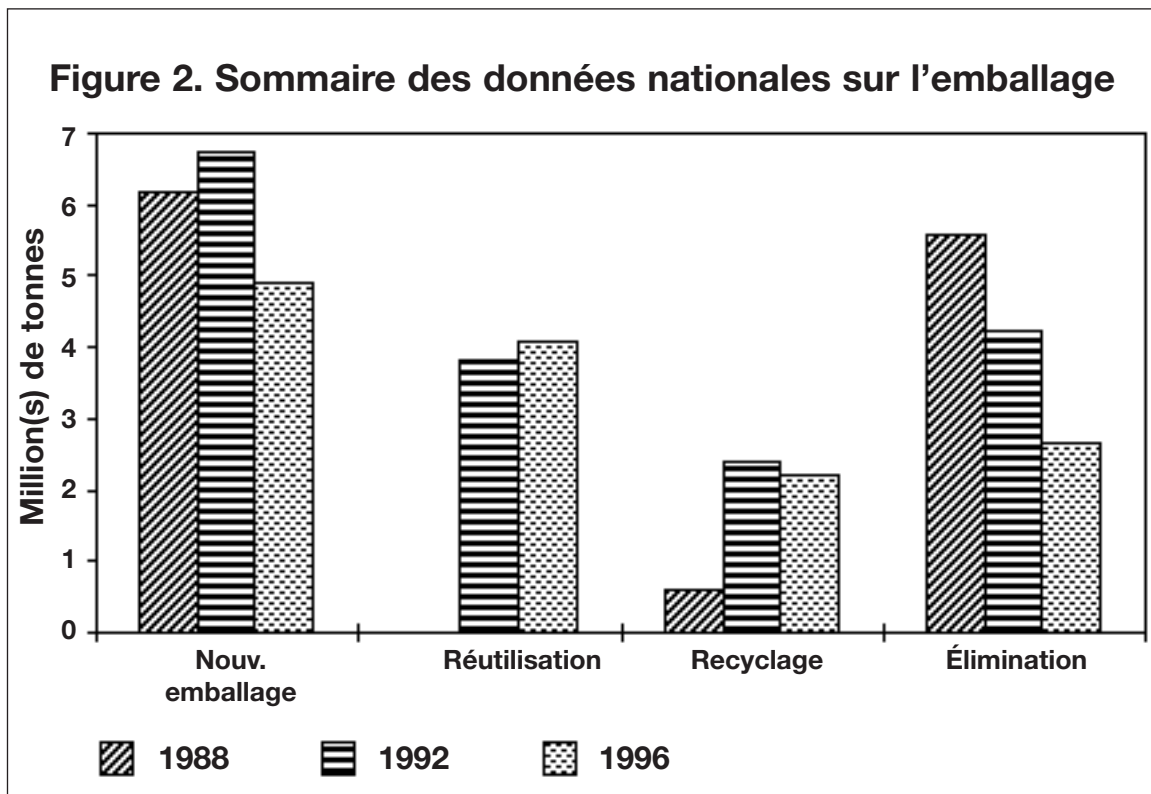
Avant le déclenchement de l'enquête de 1996 et des travaux s'y rattachant, Statistique Canada a produit, à l'intention du Groupe de travail, un rapport intitulé «Système national de surveillance des emballages : Étude préparatoire», daté du 2 août 1996, qui se penchait sur les points litigieux de l'enquête de 1992, sur les coûts associés à la répétition de l'enquête de 1992 en 1996 et sur les scénarios de réduction des coûts. Le rapport recommandait des moyens pour améliorer la qualité des données et pour réduire les coûts, tout en conservant la même méthodologie d'enquête qu'en 1992.

Contrairement à ce qui s'est fait en 1992, il a été décidé de ne pas produire d'estimés à l'échelle provinciale dans le cadre de l'enquête de 1996. Cette décision a permis de sélectionner un

échantillon à partir de groupages d'industries plus précis qu'en 1992, où l'échantillon avait été sélectionné à partir de groupages d'industries à l'intérieur des provinces. En outre, grâce aux améliorations apportées au questionnaire de l'enquête et au plan d'échantillonnage, l'enquête de 1996 compte beaucoup moins de mentions de type «aucun emballage utilisé» que celle de 1992.

L'enquête de 1996 a enregistré un taux de réponse inférieur à celle de 1992. Statistique Canada a toutefois affirmé que le taux de réponse de 1996 (61 %) est analogue à celui enregistré pour des enquêtes similaires. Bien qu'un nombre inférieur de réponses à l'enquête de 1996 ait entraîné des coefficients de variation plus élevés pour certains des estimés relatifs aux secteurs de l'industrie couverts par l'enquête, les coefficients de variation étaient généralement comparables à ceux de l'enquête de 1992.

La figure 2 compare les résultats de 1996 à ceux de 1992 et de 1988.



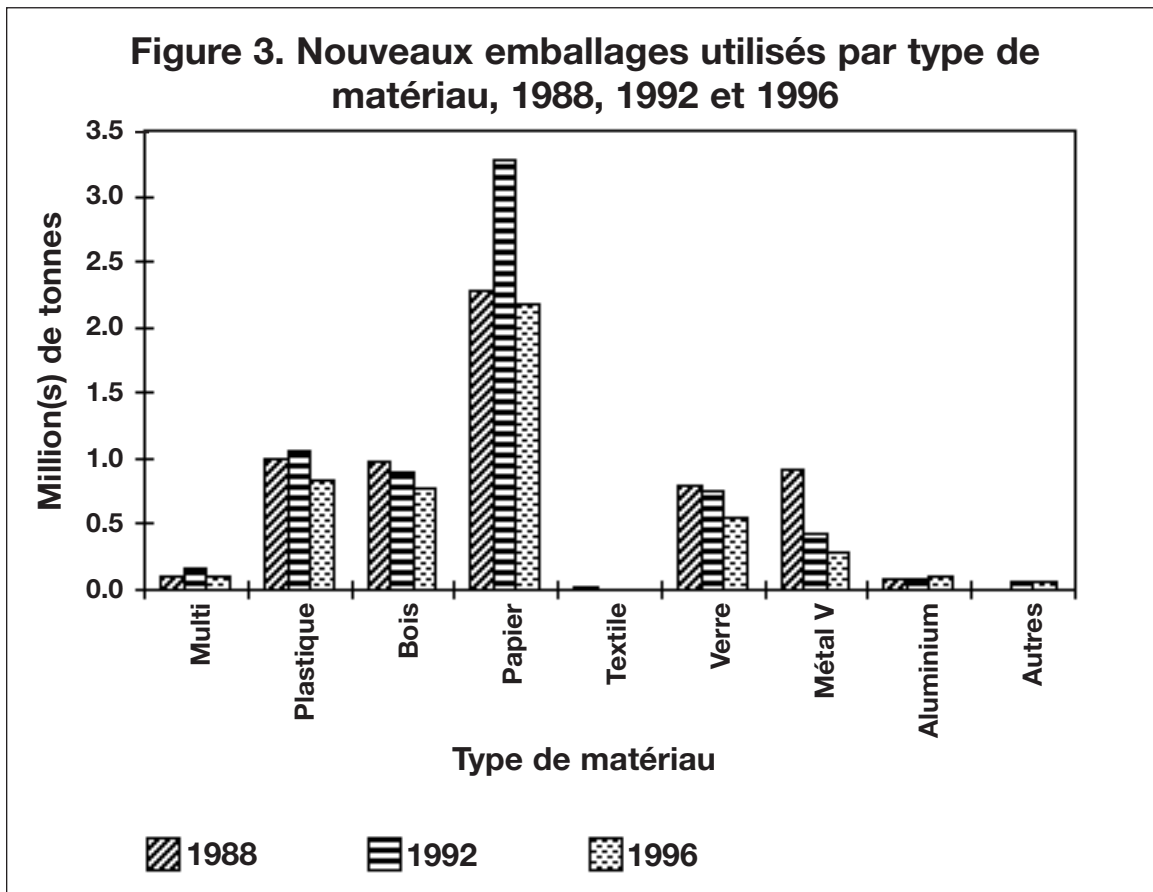
Réduction des emballages

La réduction à la source est la pratique la plus difficile à quantifier. Les résultats de l'enquête et autres travaux visant à produire des données sur l'élimination des emballages doivent donc s'appuyer sur les données concernant l'utilisation des emballages pour faire état des progrès en matière de réduction à la source. Il est intéressant d'examiner les chiffres relatifs à l'utilisation des emballages nouvellement fabriqués (nouvelle utilisation) de 1988 à 1996 pour évaluer l'importance de la réduction à la source au cours de cette période. Tel qu'illustré au tableau 1, la nouvelle utilisation a diminué de 27 % en 1996 par rapport à 1992 et de 21 % par rapport à 1988.

Tableau 1. Utilisation d’emballages nouvellement fabriqués (nouvelle utilisation) en 1988, 1992 et 1996.

1988	1992	1996
6,18 millions de tonnes	6,72 millions de tonnes	4,89 millions de tonnes

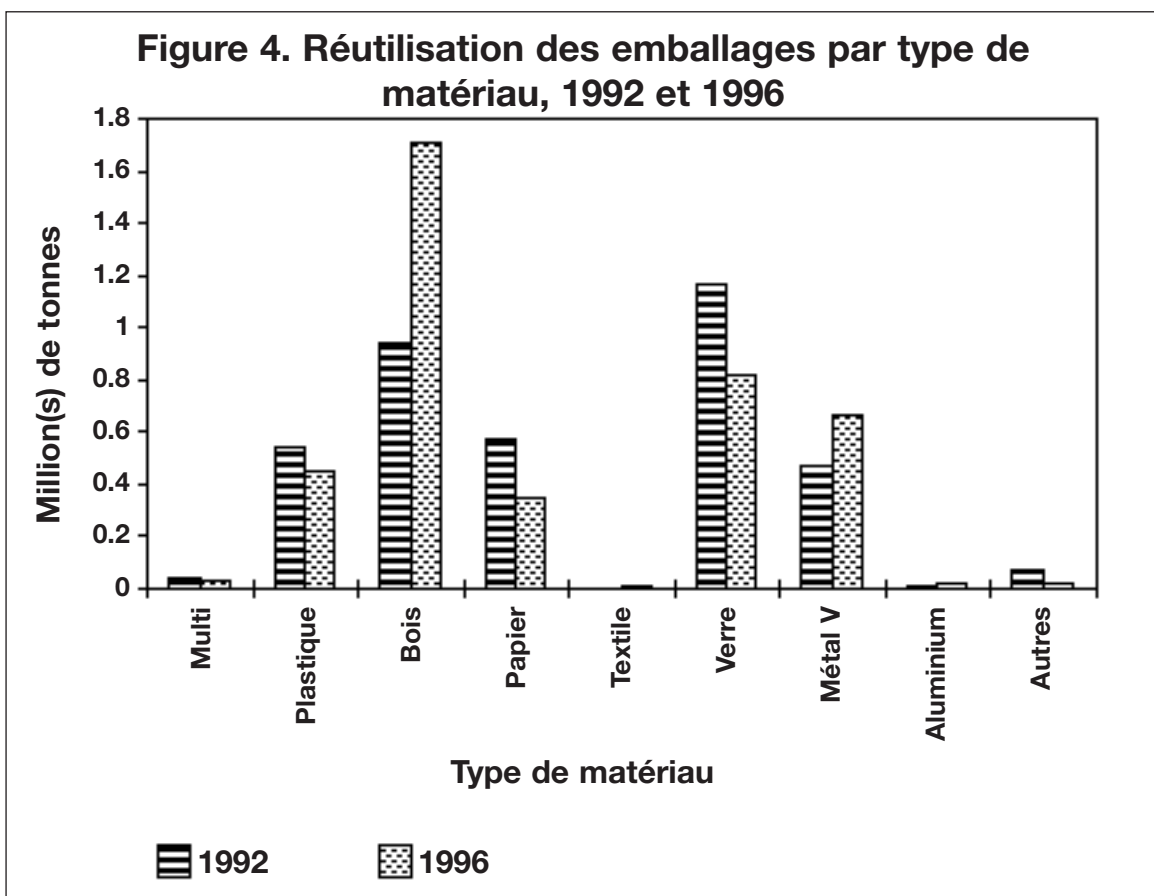
La figure 3 compare l’utilisation de nouveaux emballages (nouvelle utilisation) par type de matériau entre 1988, 1992 et 1996.



Réutilisation des emballages

L'étude de référence de 1988 ne dressait pas un tableau complet de la réutilisation des emballages. Les résultats de 1992 et 1996 constituent la seule source d'information utile sur l'utilisation des emballages. À l'échelle nationale, les activités de réutilisation sont importantes, puisqu'elles contribuent à détourner les emballages des lieux d'élimination. La réutilisation se chiffre à 4,07 millions de tonnes d'emballages, soit 47 % de l'utilisation en 1996. À titre de comparaison, la réutilisation se chiffrait à 3,81 millions de tonnes d'emballages en 1992, soit 36 % de l'utilisation.

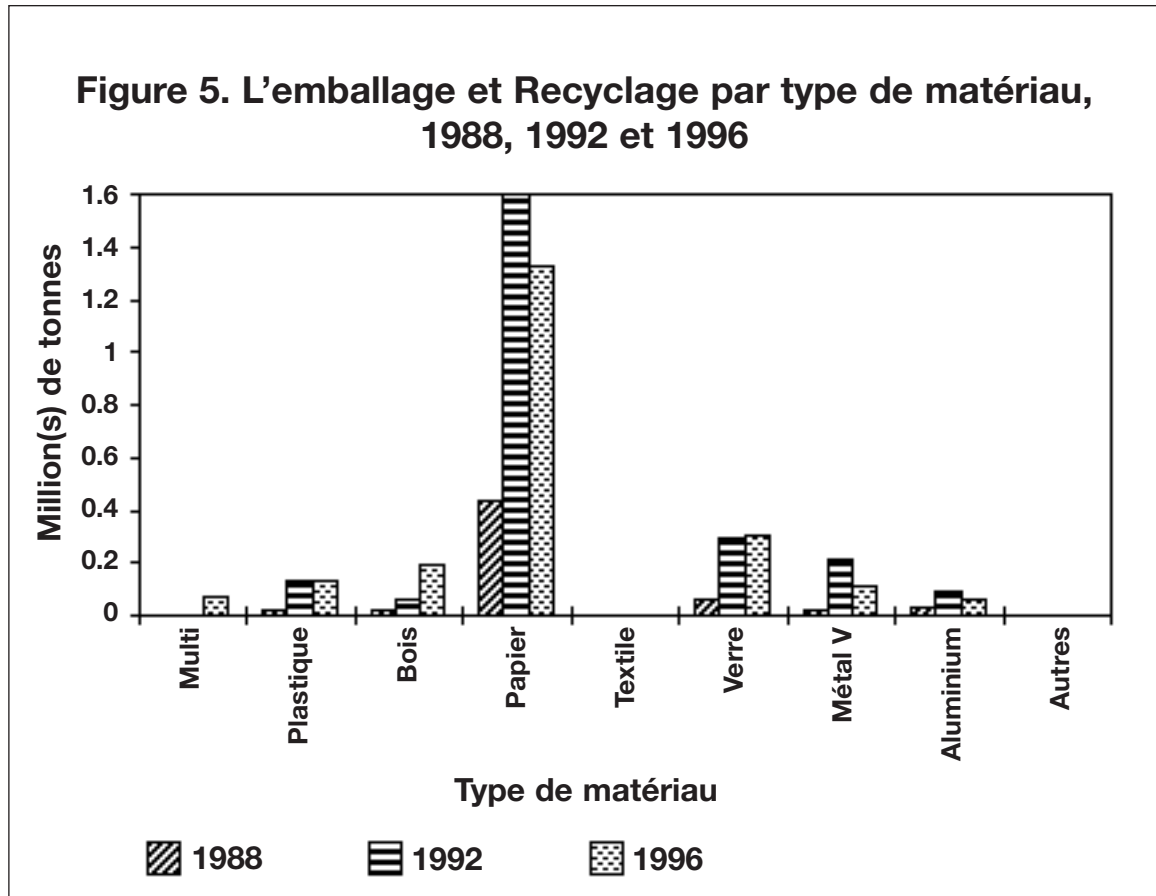
Le réutilisation par type de matériau en 1992 et en 1996 est illustrée à la figure 4.



Recyclage des emballages

Le poids total des emballages recyclés est estimé à 2,2 millions de tonnes en 1996, comparativement à 2,4 millions de tonnes en 1992 et à 0,59 million de tonnes en 1988. En reconnaissant que les données de 1988 étaient moins exhaustives, le poids des emballages recyclés en 1996 représente une augmentation de 273 % par rapport à 1988. En 1996, le poids des emballages envoyés au recyclage représente 25 % du poids des emballages utilisés.

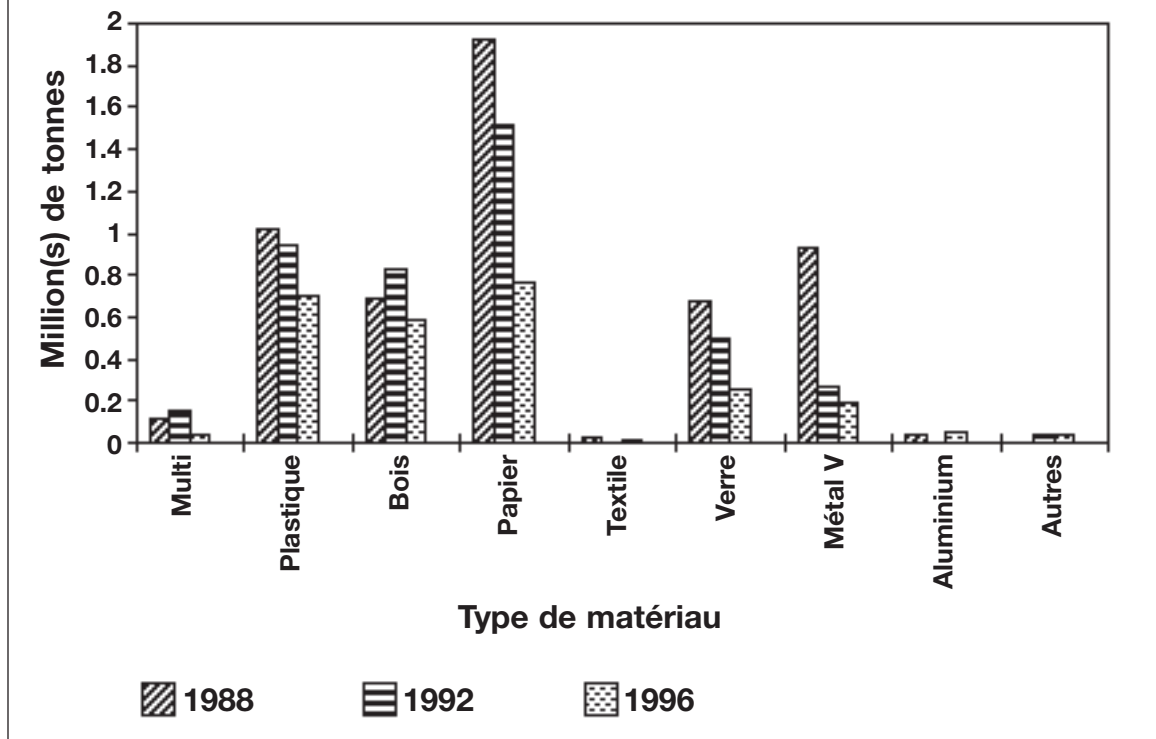
La figure 5 compare le recyclage par type de matériau entre 1988, 1992 et 1996.



Élimination des emballages

La figure 6 compare l'élimination des emballages par type de matériau entre 1988, 1992 et 1996. Les types de matériaux qui ont enregistré les plus grandes réductions en terme d'élimination entre 1988 et 1996 sont le papier, le métal ferreux et le verre, qui, mis ensemble, comptent pour 84 % de la quantité des matériaux d'emballages ayant évité l'élimination. Cette réduction est attribuable aussi bien à l'augmentation des activités de réduction, de réutilisation et de recyclage qu'à l'utilisation de matériaux d'emballages plus légers.

Figure 6. Élimination des emballages par type de matériau, 1988, 1992 et 1996



Détournement : résultats selon le poids et la population

Bien que les objectifs du PNE aient été fixés en terme de poids, le Groupe de travail a discuté de la possibilité de présenter les résultats de manière à rendre compte du taux de croissance de la population. La population du Canada a augmenté de 11 % depuis 1988. Le tableau 2 fait une comparaison entre les résultats de 1992 et 1996 selon le poids et la population.

Tableau 2. Détournement : résultats selon le poids et la population

	Objectif	Élimination (en million de tonnes)	Réduction (%)	Population (en million d'habitants)	Élimination par habitant (kg/hab.)	Réduction par habitant (%)
1988		5,41		26,895	201	
1992	20 %	4,24	21,6	28,542	149	26,2
1996	35 %	2,64	51,2	29,969	88	56,2

RECOMMANDATIONS DU GROUPE DE TRAVAIL NATIONAL SUR L'EMBALLAGE

Même si l'objectif de l'an 2000 a été atteint quatre ans avant l'échéance prévue, les membres du Groupe de travail estiment que les travaux de mise en œuvre du Protocole national sur l'emballage ne sont pas terminés. Le Groupe de travail a identifié des secteurs d'activités où les efforts devront être poursuivis. Ces secteurs sont les suivants :

- **Achever l'analyse des données de 1996.** Il faut procéder à une analyse et une interprétation exhaustives des résultats de 1996 pour pouvoir orienter les activités ultérieures.
- **Accorder une attention accrue aux politiques sur l'emballage présentées dans le Protocole.** Le Groupe de travail devrait de nouveau concentrer ses efforts sur les six politiques sur l'emballage et s'en inspirer dans l'élaboration de ses futurs travaux.
- **Entreprendre l'enquête de l'an 2000** pour garantir que les tendances qui prévalent à l'heure actuelle en matière d'emballage se maintiendront dans l'avenir.

ANNEXE A

Secteurs industriels du Système national de surveillance des emballages

Industriel Secteur	Description	CTI
1	Industries agricoles (emballage) :	
	• Fermes avicoles et productrices d'œufs	0114
	• Fermes apicoles	0121
	• Fermes maraîchères et pomicoles	0151 à 0159
	• Spécialisations horticoles	0161 à 0169
	• Fermes mixtes	0171

Secteurs Manufacturiers

2	Viande, volaille et produits de poissons	1011 à 1021
3	Produits de fruits et de légumes	1031 à 1032
4	Produits laitiers	1041 à 1049
5	Farine, moulée et céréales préparées	1051 à 1053
6	Produits de boulangerie	1071 à 1072
7	Sucre et confiserie	1081 à 1083
8	Autres produits alimentaires	1061, 1091 à 1099
9	Boissons non alcoolisées, boissons gazeuses et eau minérale	1111
10	Produits brassicoles	1131
11	Vins et spiritueux	1121 & 1141
12	Produits du tabac	1211 à 1221
13	Produits en caoutchouc et en plastique	1511 à 1699
14	Produits textiles et vêtements	1911 à 2499
15	Bois, ameublement et tentures	2511 à 2699
16	Papier et produits connexes	2711 à 2799
17	Produits de métal ouvré et machinerie	3011 à 3199
18	Équipement de transport	3211 à 3299
19	Accessoires électriques et électroniques	3311 à 3399
20	Produits minéraux non métalliques	3511 à 3599
21	Produits de pétrole raffiné et de charbon	3611 à 3699
22	Savon et produits de beauté	3761 à 3771
23	Chimie et produits chimiques excluant le savon et les produits de beauté	3711 à 3799 (excluant 3761 et 3771)

Secteurs manufacturiers (suite)

24	Autres produits manufacturés :	
	• Cuir et produits dérivés	1711 à 1719
	• Textiles primaires	1811 à 1831
	• Imprimerie, édition et activités apparentées	2811 à 2849
	• Métal primaire	2911 à 2999
	• Autres	3911 à 3999

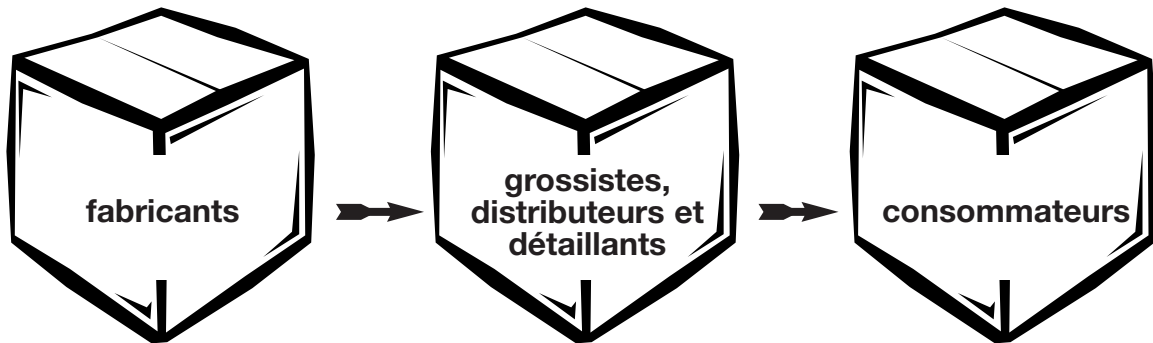
Secteurs non manufacturiers

25	Transports :	
	• Aérien	4511 à 4512
	• Ferroviaire	4531
	• Maritime	4541 à 4542
	• Autres	4561, 4562, 4841, 4842
26	Industries de l'alimentation, des boissons, des médicaments et du tabac, grossistes	5211 à 5241
27	Autres grossistes :	
	• Produits agricoles	5011 à 5019
	• Produits pétroliers	5111
	• Habillement et tissus	5311 à 5329
	• Appareils ménagers	5411 à 5439
	• Pièces et accessoires de véhicules motorisés	5511 à 5529
	• Métaux, quincaillerie, plomberie, chauffage et matériaux de construction	5611 à 5639
	• Machinerie, équipement et pièces	5711 à 5799
	• Autres produits	5911 à 5999
28	Industries de l'alimentation, des boissons, des médicaments et du tabac, détaillants	6011 à 6032
29	Autres industries de détail	6111 à 6921
30	Débites d'aliments et de boissons, services récréatifs et d'amusement	9111 à 9699
31	Autres industries (buanderies et nettoyeurs)	9721 à 9729

ANNEXE B

Le graphique ci-dessous illustre les différentes phases de l'utilisation des emballages et indique où les réductions (en poids) ont été enregistrées.

Les 3 phases de l'utilisation des emballages



Exemples d'emballages et de matériaux d'emballage

- | | | |
|--|--|--|
| <ul style="list-style-type: none">• boîtes de conserve, bouteilles, bocaux• barils, fûts, réservoirs• palettes de bois et de métal• boîtes en carton ondulé• pellicule plastique, autres matériaux d'emballage moulants, doublures et feuillards | <ul style="list-style-type: none">• palettes de bois et de métal• boîtes en carton ondulé• pellicule plastique, autres matériaux d'emballage moulants, et feuillards | <ul style="list-style-type: none">• sacs, cintres, boîtes• boîtes de conserve, bocaux, plastique styromousse• papier |
|--|--|--|

Secteurs de réduction

- | | | |
|---|---|---|
| <ul style="list-style-type: none">• réduction des emballages• réutilisation des emballages• utilisation des matériaux plus légers• parois minces• produits concentrés• recyclage | <ul style="list-style-type: none">• réduction des emballages• réutilisation des emballages• recyclage | <ul style="list-style-type: none">• achats en vrac• réutilisation• recyclage• compostage |
|---|---|---|

ANNEXE C

Membres du Groupe de travail national sur l'emballage du CCME

(* désigne les membres du Comité de surveillance du Groupe de travail)

<u>Nom</u>	<u>Affiliation</u>
Beverley Alder	Ministère de l'Environnement de l'Ontario
Susan Antler	Fabricants de produits alimentaires et de consommation du Canada (FPACC)
Doug Archer	Fédération canadienne des municipalités
Adrian Bradford	Association des importateurs canadiens Inc.
Ron Burke	Bureau de la réglementation des aliments, des affaires internationales et interagences - Direction des aliments, Direction générale de la protection de la santé, Santé Canada
*Duncan Bury	Environnement Canada
George Cornwall (président)	Environnement Canada
Jim Dickson	Corecyclage des produits laminés Alcan
David Douglas	Ministère de l'Environnement, des Terres et des Parcs de la C.-B.
Ken Dominie	Ministère de l'Environnement et du Travail de Terre-Neuve
Joey Ducharme	Association canadienne des pâtes et papiers
*Larry Dworkin	Association canadienne de l'emballage (ACE)
Fred Edgecombe	Association canadienne de l'industrie des plastiques
Jim Ferguson	Environnement Manitoba
*Barry Friesen	Ministère de l'Environnement de la Nouvelle-Écosse
Joanne Glynn	Ministère de l'Environnement du Nouveau-Brunswick
Gregg Hallsworth	Ministère de l'Environnement et de la Gestion des ressources de la Saskatchewan
Ron Harper	Industrie Canada
Jay Jackson	Industrie Canada
John Jackson	Citizen's Network on Waste Management
Jean-Marc Jalbert	Ministère de l'Environnement et de la Faune (Québec)
*Martin Janowitz	Clean Nova Scotia
Belinda Junkin	Conseil des palettes du Canada
Patrick Kane	Ministère de la Protection de l'environnement
*Diane Kunec	Conseil canadien des ministres de l'environnement
Arlene Lannon	Conseil canadien de la distribution alimentaire
Bryan Levia	Gouvernement territorial du Yukon
Ruth Lotzkar	Association des consommateurs du Canada
John Mullinder	Conseil de l'environnement des emballages de papier et carton
*Joan O'Neill	Fédération canadienne des municipalités

Glenn Parker	Fabricants de produits alimentaires et de consommation du Canada (FPACC)
John Paulowich	Dofasco
Alan Robinson	Association canadienne de l'emballage (ACE)
Frank Stewart	Compagnie Quaker Oats du Canada Limitée
*Gerry Stewart	Ministère des Pêches et de l'Environnement de l'Île-du- Prince-Édouard
Lynn Stewart	Bureau des aliments, Agriculture et Agro-alimentaire Canada
*Doug Symington	Consumers Glass
*Kathy Thompson	Fédération canadienne des municipalités
*Anthony van Heyningen	Association canadienne de l'industrie des boissons gazeuses
Don Wedge	STOP, Montréal
Chris Wolnik	Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest - Protection de l'environnement

ANNEXE D

Glossaire (tel qu'utilisé dans la description des données de 1996)

Élimination

Définie comme suit : *utilisation + (importations - exportations) - réutilisation - recyclage*.

(Importations - exportations)

Correspond à l'importation nette d'emballages en usage (i.e. remplis).

Emballage en usage

Emballage contenant des produits.

Nouvelle utilisation

Nouveaux emballages utilisés (nouvelle utilisation), selon les déclarations des répondants de l'enquête.

Emballage

Le terme «emballage» désigne l'ensemble des matériaux, contenants fabriqués et autres éléments utilisés pour contenir, protéger, déplacer et présenter un produit ou un bien. Un emballage peut également désigner un matériau ou un élément physiquement attaché à un produit ou à son contenant pour promouvoir le produit ou transmettre des renseignements sur le produit. À peu près tous les produits manufacturés et transformés auront besoin d'un emballage au cours d'une ou plusieurs des phases de leur production, distribution, vente en gros et vente au détail.

Recyclage

Correspond aux données sur le recyclage des emballages dont a fait état l'industrie dans le cadre de l'enquête de Statistique Canada, données auxquelles s'ajoute le recyclage des emballages attribuable aux ménages et aux établissements commerciaux et institutionnels non couverts par l'enquête, tel qu'estimé dans l'étude du consultant.

Réutilisation

Représente la part des emballages qui sont réutilisés dans leur forme courante. Elle correspond à la réutilisation d'emballages déclarée par l'industrie dans le cadre de l'enquête sur l'emballage de Statistique Canada, à laquelle s'ajoute la réutilisation d'emballages associée aux importations nettes, telle que calculée par Statistique Canada.

Utilisation

Désigne l'utilisation d'emballages déclarée par l'industrie dans le cadre de l'enquête de Statistique Canada et inclut aussi bien les emballages vides, canadiens et importés, que la *réutilisation*. On parle d'utilisation lorsque des emballages contiennent des produits. L'utilisation inclut tant les nouveaux emballages que les emballages réutilisés.